

Concours section : TSMA 2 - Concours externe - Technicien princi

Epreuve matière : TEA note administrative ou courrier professionnel (spécialité au choix du candidat/tea - com

14.9 / 20

Concours/Examen : TSMA 2 EXTERNE Épreuve : ADMISSIBILITE N° sujet : 1

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DRAAF

Service régional d'économie agricole
et alimentaire

Adresse

Dossier suivi par: X

Courriel: X

Date lieu, le Date

Note à l'attention de Monsieur le préfet
de la Région (R)

Objet: La souveraineté alimentaire française

La souveraineté alimentaire est un enjeu majeur pour
la France. Depuis quelques années, des fragilités
sont apparues ~~not~~ dans certaines filières.

Dans la perspective de la prochaine session de la
chambre régionale d'agriculture, cette note a pour
but d'apporter des éléments relatifs à la souveraineté

1.13.

alimentaire.

A cet effet, la présente note a pour objet, dans un premier temps, de définir le concept de souveraineté alimentaire et de présenter son évolution, ~~donc~~ puis dans un second temps, d'exposer un bilan général de la balance commerciale agricole ainsi qu'un focus sur la filière fruits et légumes, et pour finir, de présenter les impacts potentiels du changement climatique ainsi que les enjeux pour la souveraineté alimentaire.

II) La souveraineté alimentaire et son évolution en France

1) Le concept de souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire vise à produire, à transformer et à distribuer des produits agricoles et agroalimentaires nécessaires à l'alimentation de la population tout en conciliant diminution des dépendances, diminution de l'empreinte carbone et agriculture plus durable.

Ce concept se mesure par filière. Les habitudes de consommations alimentaires influent grandement l'évolution de la souveraineté alimentaire. En effet, la dépendance de la France est liée à l'origine et la destination des imports et exports.

Actuellement, la France est souveraine au niveau alimentaire

2. / 13.

2) et agricole. Néanmoins, l'évolution ~~des~~ en termes de moyens de productions est préoccupante.

2) L'évolution des moyens de productions

L'agriculture française est à la première place européenne au niveau de la surface agricole ~~avec~~ 28,3 millions d'hectares en 2022.

La France a connu de nombreuses évolutions depuis 50 ~~ans~~ ans au niveau agricole : des surfaces agricoles, des rendements, du nombre d'exploitations et de la main d'œuvre.

Tout d'abord, au niveau de la surface agricole utilisée (SAU), la surface est restée relativement stable depuis 50 ans. Néanmoins, le pourcentage de prairies a diminué suite à l'intensification de l'élevage et la réduction des cheptels. L'un des enjeux de la souveraineté alimentaire est de limiter l'artificialisation des sols et donc la perte de terres agricoles.

Le nombre d'exploitations ne cesse de baisser depuis les années 70. En 2020, il ne restait plus que 389 000 exploitations.

~~Le renouvellement des générations~~ De ce fait, la taille des exploitations augmente et se spécialise de plus en plus.

Par ailleurs, la main d'œuvre se concentre sur le remembre et sur un petit nombre d'exploitations. Les régions viticoles et arboricoles concentrent la majorité de cette main d'œuvre.

Pour finir, les rendements ont atteint un plateau depuis 2020.

L'enjeu est de préserver le potentiel de production et d'améliorer la résilience des exploitations face aux impacts du changement climatique.

II) La balance commerciale agricole de la France et un focus sur la filière fruits et légumes

A) La balance commerciale agricole

~~La France présente une~~ La balance agro-alimentaire française est excédentaire depuis de nombreuses années. Elle reste stable avec un résultat de entre 7 et 9 milliards d'euros. Néanmoins, la balance n'est pas la même selon les filières et l'origine et la destination des imports et exports. En effet, elle est excédentaire vis-à-vis des pays-tiers notamment pour les produits bruts comme les céréales ou le vin.

En revanche, la balance est déficitaire vis-à-vis des pays de l'Union Européenne notamment les produits transformés hors produits laitiers comme la filière des volailles, de l'engraissement des bovins ou encore les fruits et légumes.

La viande porcine est une filière qui est en équilibre.

b) La filière des fruits et légumes

La filière des fruits et légumes est déficitaire.

La France a mis lancé un plan de souveraineté pour développer cette filière afin d'augmenter de 5 points de souveraineté d'ici 2030 et d'atteindre +10 points en 2050.

Pour cela, le plan s'appuie sur différents axes : la protection des cultures, la recherche, l'innovation et les investissements ainsi que l'augmentation de fruits et légumes notamment avec l'objectif de consommer 5 fruits et légumes par jour.

Ce plan concerne les producteurs de fruits et légumes.

Concours/Examen : TSMA 2 EXTERNE Épreuve : ADMISSIBILITE N° sujet : 1

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

fruits et transformés ainsi que les pommes de terres.

La perte de souveraineté est la conséquence dans cette filière de la baisse de production due à la réduction de surfaces maraichères et arboricoles ainsi que la diminution du nombre d'exploitations.

~~Pour~~ En lien avec ce plan de souveraineté, ~~le~~ le dispositif France 2030 est mis en place avec une enveloppe de 100 millions consacrée à la filière fruits et légumes. Ce dispositif géré par France AgriMer vise à aider les exploitants à investir dans du matériel innovant.

La France a trois défis à relever : un défi environnemental, économique et alimentaire.

III) les impacts potentiels du changement climatique et les enjeux pour la souveraineté alimentaire

1) les impacts probables du changement climatique

Le changement climatique engendre de multiples impacts sur la production agricole.

Tout d'abord, les rendements peuvent être très variables d'une année à l'autre. En effet, des aléas climatiques (gel tardif, grêle, sécheresse, inondations, etc) peuvent diminuer grandement les rendements voire détruire la production. Ces aléas climatiques ont également un impact sur la fertilité du sol notamment la sécheresse et les inondations. Le changement climatique peut également réduire mais en effet négative sur la biodiversité et les auxiliaires. Pour finir, l'accès à l'eau ~~peut devenir un~~ est l'une des plus grandes problématiques.

2) Les enjeux pour la souveraineté alimentaire

Les exploitations agricoles vont devoir améliorer leur résilience face au changement climatique pour que la France puisse conserver sa souveraineté alimentaire.

Pour cela, une transition agro-écologique est nécessaire avec notamment la réduction des intrants, la diversification et la rotation des cultures.

La relocalisation ~~et l'adapt~~ de la production et l'adaptation aux goûts des consommateurs ~~est~~ ^{sont} également des enjeux pour la souveraineté alimentaire.

Tes sont les éléments que je souhaitais porter
à votre connaissance dans le cadre de la session de
la chambre d'agriculture

SIGNATURE

NOM + PRENOM

Concours/Examen : TSMA 2 EXTERNE Épreuve : ADMISSIBILITE N° sujet : 2

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

11. La rotation correspond à la succession de cultures sur une parcelle donnée au cours des années.

La présence de trèfle pendant deux ans avec une céréale permet d'améliorer la structure du sol grâce aux racines pivotantes du trèfle en tant que légumineuses. Le trèfle permet également de capter l'azote de l'air et d'enrichir le sol en azote pour la prochaine culture : la betterave.

La couverture du sol par la présence de cette culture associée permet également de limiter l'érosion du sol.

La faiblesse de cette rotation est la présence de betterave en première et ~~deuxième~~ troisième année qui va dégrader la structure du sol. La présence d'une céréale en deuxième année ne va pas permettre de limiter cet effet. Elle est dotée de racines superficielles qui n'ont pas d'impact ~~sur le sol~~ bénéfique sur la structure du sol.

2). Cela signifie que le colza est semé en même temps que le trèfle blanc nain, le fenugrec et le lin. Il s'agit d'une association entre un oléagineux (colza) et des légumineuses.

• Cette technique a plusieurs avantages agronomiques.

Tout d'abord, les légumineuses vont apporter de l'azote au sol grâce à la captation de l'azote de l'air (N_2).

De plus, la présence de ces quatre espèces va permettre une bonne couverture du sol, ce qui va limiter la pousse des adventices.

Pour finir, la structure du sol notamment l'aération du sol va être améliorée grâce à la présence de légumineuses.

3). Le bilan carbone est un indicateur ~~mesurant~~ ~~calculant~~ ^{les} ~~les~~ émissions de gaz à effet de serre, en ^{kg} équivalent CO_2 /ha/an.

Il correspond à la différence entre les émissions ^{de carbone} et les séquestrations de carbone dans le sol et la biomasse. Il se calcule en ^{kg} équivalent CO_2 /ha/an.

L'intérêt de ce bilan est de calculer si la neutralité carbone est atteinte. Il s'agit de l'un des objectifs pour lutter contre le réchauffement climatique.

• Le carbone est stocké dans le sol sous la forme ~~de~~ d'humus qui ~~matériau organique~~ est le résultat de la dégradation de la matière organique. L'humus se lie avec l'argile dans le sol, et s'agit du complexe argilo-humique qui joue un grand rôle dans la structure du sol.

L'augmentation de la stachage pour la ferme d'Étiépagne s'explique par l'introduction du semis direct et l'utilisation des limites du labour. En effet, c'est le travail du sol qui libère le carbone.

4) L'azote est géré grâce au N-Sensor. Sa gestion est commerciale tout au niveau agronomique qu'au niveau environnemental.

Sur le plan ^{agronomique} ~~agronomique~~, l'azote est un élément nutritif essentiel pour le développement des plantes. Il doit être présent en bonne quantité à des moments clés lors de la croissance de la culture. La problématique liée à l'azote est due à sa lixiviation. Cela engendre la pollution des nappes phréatiques, ce qui est un réel problème au niveau environnemental.

Le pilotage de la fertilisation azotée est donc essentiel pour apporter les bonnes doses d'azote au bon moment. Cet apport est fractionné dans le temps pour limiter les risques de lixiviation.

➤ Le bilan azoté consiste à calculer la dose d'azote à apporter. Pour cela, différentes valeurs sont prises en compte : quantité d'azote présent dans le sol, effet du précédent, besoins de la culture, restitution de la culture précédente, etc.

5) Les charges de structures concernent les charges liées au fonctionnement de l'exploitation. Par exemple, le fermage et les charges salariales sont des charges de structures.

En revanche, les charges opérationnelles font référence aux

charges liées à un atelier spécifique.

- les charges de mécanisation appartiennent aux charges de structures
- les coûts de semences appartiennent aux charges opérationnelles

6) Sur cette exploitation, les charges de mécanisation ont fortement réduit mais les coûts de semences ont augmenté.

En prenant en compte les éléments, je pense que les marges brutes ont diminué et que les marges nettes ont augmenté.

En effet, les marges brutes prennent en compte uniquement les charges opérationnelles, dans ce cas l'augmentation des coûts des semences. Cela va faire diminuer les marges brutes.

~~Alors que les~~ les marges nettes prennent en compte l'ensemble des charges, les charges de structures et les charges opérationnelles. Les charges de mécanisation ayant fortement réduit, les marges nettes ont dû s'améliorer.

7) La PAC encourage la biodiversité sur les exploitations agricoles grâce à différents dispositifs. Tout d'abord, l'écoulement et l'une de ces aides via la voie des IAE (infrastructure agro-environnementale) ainsi qu'avec le bonus haie si l'exploitant choisit la voie des pratiques ou de la certification. ~~Un autre dispositif,~~

les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) sont également impliquées dans la préservation de la biodiversité ainsi que l'aide à la conversion à l'agriculture biologique.

Concours/Examen : TSMA 2 EXTERNE Épreuve : ADMISSIBILITE N° sujet : 2

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

8) Les deux modes de faire-valoir du foncier agricole sont le faire-valoir direct et le faire-valoir indirect.

Le faire-valoir direct signifie que l'exploitant est propriétaire du terrain. Ce type de faire-valoir permet à l'exploitant d'être libre d'y faire ce qu'il souhaite dans le respect de la réglementation. ~~Cela est~~ En revanche, cela bloque des capitaux qui pourraient servir à investir.

Au contraire, le faire-valoir indirect signifie que l'exploitant est locataire des terrains. L'un des avantages est qu'il est protégé par le statut du fermage. En revanche, certains investissements peuvent être perdus s'il arrête d'exploiter le terrain. C'est le cas par exemple lors de la plantation d'un verger.

